Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 46 (1999)
Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

La PCi, une fois de plus...

Le soleil est revenu. Tant mieux. Chacun guette le moment où la lumière augmente, jour après jour. On compte les bourgeons; chacun oublie les intempéries de l'hiver, d'autant plus rapidement que celui-ci a été une «vraie» saison.

Dans les cantons qui touchent à la moyenne et haute montagne, l'inquiétude se fait de plus en plus pressante. Déjà meurtris par les avalanches, ceux-ci pensent à remettre en état les lieux dévastés. Autre sujet de réflexion: que va-t-il se passer si le soleil, par trop chaud, devait accélérer la fonte des neiges; si des pluies violentes et autres orages devaient accompagner le printemps? Alors, on se prépare à affronter aussi d'éventuelles inondations et autres glissements de terrain.

Dès le mois de mars, début avril, l'OFPC a créé une centrale de coordination. Cette centrale recueille les bilans des dégâts causés par les avalanches et gère, en étroite collaboration avec les cantons les plus touchés, les futures interventions des formations de PCi. Pour avoir une idée, la seule remise en état demandera la mise sur pied de quelque 8000 personnes pour toute la Suisse (environ 10 000 jours de service). Le coup de main de la PCi devrait durer du mois de mai au mois de septembre. Ce n'est pas rien.

Dans le même temps, la PCi est aussi sollicitée par la catastrophe humanitaire du Kosovo. Ce n'est pas rien non plus. C'est une autre histoire qui demande un effort supplémentaire à tous: accepter l'autre.

Alors la PCi remplira, une fois de plus, sa mission d'assistance avec cœur et compétence. Sans compter ni son temps ni sa peine. C'est dans ces circonstances qu'elle devra pouvoir compter sur la solidarité des autorités politiques, et celle, tout aussi indispensable, des acteurs économiques.

René Mathey

Après deux ans de silence...

Un nouveau souffle pour l'OPC lausannois

Plus de 150 cadres de l'organisation PCi lausannoise se sont donné rendez-vous pour le rapport annuel. C'était aussi le premier depuis l'intégration de la PCi dans le Service de secours et d'incendie. Dans l'assistance, on reconnaissait Micheline Tauxe, première vice-présidente du Conseil communal, Bernard Mettraux, municipal et chef de la direction de police et des sports, Marcel Gorgé, préfet du district, Olivier Durgnat, chef du service de la Sécurité civile et militaire du canton de Vaud et Jean-Michel Falconnier, commissaire à la défense civile.

RENÉ MATHEY

Ces deux dernières années ont été consacrées par la PCi lausannoise à se mettre en conformité avec les directives fédérales. Et puis aussi, et surtout, à procéder à une réorganisation des structures de l'OPC, avec son rattachement au Service de secours et d'incendie que dirige Jean-François Cachin. Ce regroupement a été en grande partie dicté par le retrait, non prévu, pour cause de maladie de Jean-Claude Siggen, alors chef du Service de PCi. Dans son allocution, Bernard Mettraux n'a pas manqué de rendre un hommage appuyé aux actions de Jean-Claude Siggen pendant une bonne dizaine d'années.

L'OPC est ainsi devenue un office, que dirige maintenant Michel Schmid. Pour la Municipalité, ce nouveau Service rendra la collaboration plus facile entre les deux piliers de la chaîne de secours lausannoise. Bernard Mettraux a encore indiqué que la Municipalité n'en resterait pas la. Elle souhaite assurer une meilleure coordination avec tous les partenaires à la Sécurité de la population. C'est ainsi que le groupe sanitaire de la ville n'est plus animé depuis le 1er juin 1998 par la police. Il a vu aussi son effectif renforcé. Après un examen approfondi des moyens de financement, un rapprochement avec le Service de secours et d'incendie n'est pas exclu.

Après la décision du Conseil d'Etat de fermer les centres d'instruction de la PCi, dont celui de la RAMA, la Ville de Lausanne a examiné la possibilité d'une reconversion éventuelle de ce site. C'est ainsi que la Ville a décidé de maintenir le centre de formation de la RAMA, d'autant qu'il a été conçu pour cela. Il restera à disposition de la PCi pour certains cours et exercices et sera mis à contribution pour la formation des sapeurs-pompiers, voire, comme l'a

Michel Schmid: «Si la PCi lausannoise n'est pas un monastère, ses missions ressemblent parfois à un sacerdoce!»

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

souligné Bernard Mettraux, pour d'autres tâches. Par exemple, moyennant quelque aménagement, l'Office de la PCi prendrait ses quartiers à la RAMA et quitterait la route de Genève. Bernard Mettraux, tout en étant persuadé que tant la PCi que le SSI doivent encore trouver leurs marques, s'est félicité de la manifestation d'octobre 1998, qui a montré le nouveau visage des secours lausannois. Enfin, le municipal a aussi reconnu le rôle important que joue la PCi comme soutien logistique dans un certain nombre de manifestations importantes de la ville.
Ce que d'ailleurs a confirmé Jean-François Cachin dans sa courte intervention. Il a aussi laissé entendre combien il comptait sur le renforcement des complémentarités pour véritablement renforcer et seconder le corps des sapeurs-pompiers lors de certains événements.
Bel hommage qui montre combien une approche logique et objective des compétences des uns et des autres permet d'atteindre un objectif commun qui est celui d'une protection efficace, mais raisonnable de la population. On est bien loin des utopies développées dans le concept «sapeurs-pompiers 2000 plus».

De g. à dr.: Marcel Gorgé, préfet du district, Bernard Mettraux, municipal, Jean-François Cachin, chef du SSI, Olivier Durgnat, chef du Service civil et militaire du canton de Vaud.

Micheline Tauxe, première vice-présidente du Conseil communal: «L'information du public est une nécessité...»

Une organisation sereine

En marge de ce rapport, certains professionnels de la PCi avaient émis certaines réticences, voire des craintes à l'idée de rejoindre le Service de secours et d'incendie. Ce qui montre, à l'évidence, que la méconnaissance de l'autre est le principal facteur de crispation. Aujourd'hui, la grande majorité du personnel et des cadres se sentent non seulement rassurés, mais encore véritablement soutenus. Ils affichent finalement une certaine fierté à l'idée de jouer un rôle dans cette nouvelle organisation, même s'il reste encore certaines inconnues, surtout liées à l'adoption par le Conseil fédéral du nouveau concept de protection de la population.

Message du Conseil communal

Il est tout de même assez rare de constater une telle représentation de conseillers communaux dans l'assistance. En dehors des personnalités déjà citées, on comptait encore quelque trois personnalités. Cette forte délégation augurait-elle d'une nouvelle ère et annonce-t-elle surtout un soutien effectif des autorités? Seul l'avenir le dira. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les autorités se sentent concernées par l'avenir de la Sécurité de la population. D'ailleurs, Micheline Tauxe, dans son message, l'a bien laissé entendre. Mais aussi que trop souvent la mission de la PCi est mal comprise dans la population. Quant à l'information, Micheline Tauxe souhaiterait un renforcement de celle-ci notamment auprès du public, et peut-être aussi à destination des autorités.

Jean-François Cachin: «Il s'agit de disposer d'un détachement d'intervention rapidement mobilisable pour seconder les sapeurs pompiers».

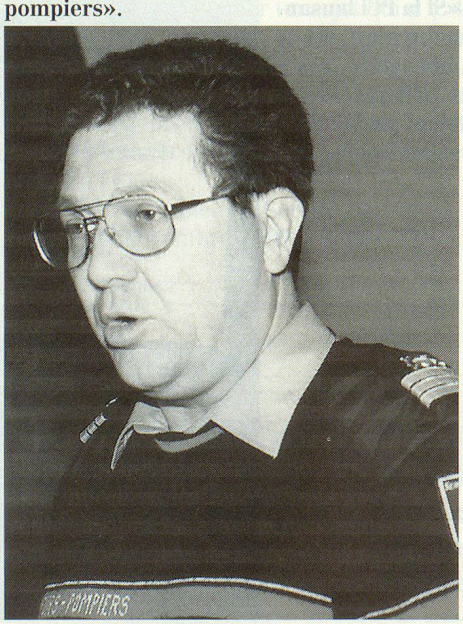

Rapport de l'OPC

Pour Michel Schmid, il est tout aussi important que les cadres de milice soient informés, non seulement sur les grandes manœuvres politiques, mais aussi sur les répercussions qu'elles peuvent avoir sur le fonctionnement de l'OPC. Michel Schmid s'est aussi félicité du rapport de confiance entre les différents personnels, qui s'est installé depuis l'intégration de l'Office PCi dans le Service de secours et d'incendie. Chacun ressent aujourd'hui un sentiment de soutien plutôt que celui d'une subordination.

Sur le plan du personnel, trois personnes ont quitté l'Office depuis 1997. Ces postes ont d'ailleurs été supprimés. Depuis le rattachement de la PCi au SSI, l'effectif est de 33 personnes représentant 30,46 postes à plein temps. A propos de la RAMA, précise Michel Schmid, aucun cours de formation n'y sera organisé. Par contre, les rapports, les cours préparatoires et de répétition s'y dérouleront, ainsi que diverses autres activités (formation continue de l'Administration, cours et exercices des sapeurs-pompiers, de l'ECA, Police 2000, congrès, séminaires, etc.).
Quant à l'effectif, véritable serpent de mer depuis longtemps, on peut dire, sans entrer dans les détails, que celui-ci est passé de 11718 unités réglementaires en 1992 à environ 6500 de la réforme 95 à nos jours. Quant au personnel instruit, celui-ci a toujours fluctué entre 4000 et 4500 unités.
Reconnue comme partenaire à part entière par les organisateurs de manifestations, la PCi a, outre ses engagements habituels, été sollicitée lors des compétitions mondiales de patinage artistique et de gymnastique. Chargée essentiellement de missions de transports et de transmissions, elle a engagé respectivement 90 membres pendant 12 jours de suite et 120 pendant 11 jours. Considérées comme des services annuels et donc obligatoires, ces mises à contribution chevauchant des week-ends n'ont suscité pratiquement aucune opposition de la part des participants.
A relever plus spécialement que c'est en 1997 qu'une collaboration a pu se développer avec d'autres services communaux, en particulier avec le SSI. En effet, c'est la PCi qui s'est chargée du contrôle des bornes hydrantes, normalement du ressort du Service des eaux. Ce sont donc quelque 1676 bouches à incendie qui ont été contrôlées.
A la suite de la demande présentée par la FAREAS (Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile), via l'Office cantonal, les constructions de Coteau-Fleuri et Rouvraie ont été préparées et aménagées afin de pouvoir accueillir jusqu'à 50 requérants par abri.

Création de la FIRAL

En gestation depuis quelque temps, notamment dans le cadre de la régionalisation vaudoise qui prévoyait la constitution de telles formations d'interventions rapides dans les 21 régions. Finalement cinq seront créées dans les régions de Lausanne-Ouest, Morges, Cossonay et Montreux-Riviera et seront fortes d'une trentaine d'hommes.
Sur le plan lausannois, la FIRAL 1 (Formation d'intervention rapide lausannoise), composée uniquement de pionniers, a été officiellement créée et engagée dans un exercice. C'est cette même FIRAL 1 qui a participé activement à la revue quadriennale des sapeurs-pompiers en octobre 1998. Une FIRAL 2 devrait suivre.

Du côté de l'Office cantonal

Olivier Durgnat, chef du Service civil et militaire, a présenté à l'assemblée les missions du régiment ter 15, qu'il a commandé jusqu'au 31.12.1998. La mission principale de l'armée consiste à sauvegarder les conditions d'existence et à la prévention de la guerre. Dans ce cadre-là, les missions territoriales dans leur ensemble représentent non seulement le régiment ter mais plus complètement: le service ter, le service sanitaire et l'aide en cas de catastrophe.
Quant au régiment vaudois ter 15, il couvre un «bout» de frontière française à l'ouest et au sud du canton, et aussi des frontières cantonales avec Fribourg, Valais, Berne et une partie de Genève. Il est composé de trois bataillons territoriaux. L'ensemble de l'effectif est de 1833 hommes. A noter que dans la structure du régiment on trouve une compagnie de canots à moteur, plus spécialement affectée au lac Léman. La majorité de ces bateaux sont réquisitionnés, le cas échéant, mais la compagnie possède trois canots lourds qui sont utilisés en temps de paix par la douane. Sans entrer dans les détails, le régiment possède un état-major composé de 48 officiers. C'est cette compagnie d'état-major qui collabore, entre autres, avec les états-majors civils, soit avec ce que l'on appelle les régions administrées par les trois super-préfets (Lausanne, Morges et Aigle). C'est aussi le régiment ter 15 qui a mis à disposition des autorités civiles, dès le mois de novembre, pour les besoins de gestion de deux camps de réfugiés (Gantrisch et Gurnigel-Bad), deux détachements d'assistance, augmentés d'une compagnie de fusiliers.
Oliver Durgnat a encore donné quelque information quant à l'avancement de la régionalisation qui est en phase terminale dans le canton. Il a aussi livré quelques réflexions quant aux problèmes organisationnels. Par exemple, Olivier Durgnat pense que la PCi ne peut plus se contenter d'appliquer des taux tirés d'un chapeau pour définir des effectifs. Il serait plus judicieux que ceux-ci correspondent aux dangers spécifiques, aux missions et objectifs qui en découlent. Par rapport aux discussions actuelles, on arrive ainsi à un effectif de 10 à 12 000 personnes pour l'ensemble du canton.

Tournée vers l'avenir

L'AILPCi y croit

rm. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le bénévolat fait encore recette au sein de la PCi. Malgré les bouleversements en cours, les instructeurs, tant professionnels qu'à temps partiel, sont toujours motivés. Ils pensent que le perfectionnement que leur apportent les cours de l'AILPCi jouera encore un rôle important dans les années à venir. Dans l'assemblée, on reconnaissait aussi Claude Lässer, conseiller d'Etat, Dominique de Buman, syndic de Fribourg et Armand Rosset, chef du Service cantonal de PCi.

Quelque 40 membres ont fait le déplacement de Fribourg. Ce qui, sur un effectif total de 240 membres, montre à l'envi que ces «actifs» croient encore à un avenir pour la PCi, ou alors, ce sont de doux rêveurs, nostalgiques de surcroît. A entendre les conversations, il n'en est rien. Si quelques-uns regrettent le «bon vieux temps», la majorité continuent à penser que le perfectionnement qu'ils suivent au travers des cours que dispense l'AILPCi ne peut qu'être utile au fonctionnement de l'institution et à son efficacité.
Bien sûr, les incertitudes qui planent sur le sort réservé à la PCi poussent André Christ, président de l'AILPCi, à se pencher sur l'avenir de l'Association, avec l'aide de quelques membres. Pour le Comité, il est d'autant plus important de se poser quelques questions de fond, voire de redéfinir les actions, que l'AILPCi arrive en l'an 2000, au terme de son plan quinquennal.

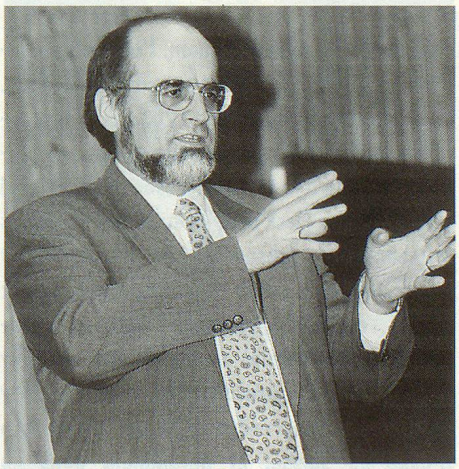

Claude Lässer, conseiller d'Etat: «Le canton de Fribourg soutient vos actions parce qu'elles vont dans le sens de l'intérêt général et de la protection de la population en particulier.»

Pour sa part, Claude Lässer s'est dit conquis par le travail fourni par l'association et l'assure du soutien du canton, notamment parce que les cours de perfectionnement de l'AILPCi vont dans le sens de l'intérêt de la protection de la population. Quant à Dominique de Buman, il s'est plu à rappeler le rôle de pionnier que tient l'AILPCi depuis vingt-cinq ans dans le domaine de la formation et du perfectionnement des instructeurs. C'est d'autant plus méritoire qu'à l'époque le mot mutation avait encore le sens d'une évolution qui prenait en compte celle de l'homme et de la science, et non pas seulement celle de la «performance».

De g. à dr. : André Christ et Dominique de Buman, syndic de la ville de Fribourg.

PHOTOS: RMINFO, CHEXBRES

Une association obsolète?

Depuis sa fondation en 1974, l'AILPCi a vécu bien des «révolutions». A l'origine elle avait été fondée pour regrouper les instructeurs (professionnels ou à temps accessoire) afin de pallier ce que l'on pourrait appeler: un manque d'adaptation de la division instruction de l'OFPC à la mentalité romande. Mais aussi pour cultiver l'esprit de camaraderie. Il faut bien dire que l'époque se prêtait plus à l'entretien de liens amicaux qu'à ceux du perfectionnement des instructeurs. Pourtant, à la faveur des réformes, l'AILPCi a dû modifier ses structures. Par une politique discrète, mais efficace, elle a convaincu les Offices cantonaux de PCi romands qu'elle pouvait jouer un rôle complémentaire dans l'instruction. Cette même instruction, fortement remise en cause par les participants et la classe politique.

C'est ainsi que l'on a vu naître le premier plan quinquennal, fer de lance du renouvellement des méthodes de formation dans le domaine de la PCi. Organisés sur une base de volontariat, avec le soutien et l'appui des Offices cantonaux, les cours de perfectionnement de l'AILPCi ont obtenu un franc succès. En 1998, pas moins de 127 personnes ont suivi le 3e cycle dans les trois centres que sont Aubonne, Sugiez et Rivera. Pour 1999, un nombre quasi identique de participants est prévu. Seul un regroupement des matières est prévu, de façon à terminer ce cycle en l'an 2000.

Alors, association obsolète? Que nenni. Pour ses dirigeants, le credo du perfectionnement reste d'actualité. ▲

Chez les Aériens

Assemblée de l'AGEM

rm. Trente-deuxième du nom, l'assemblée générale de l'AGEM s'est tenue à Aire-la-Ville. Quelque 60 membres, sur 120, ont fait le déplacement. Dernière année du mandat de Jean-Charles Dédo à la tête de l'association, celle-ci a choisi Didier Fleck pour lui succéder. Parmi les personnalités présentes, on reconnaissait Henri Duvillard, maire de la Commune, Sadok Snaïdi, secrétaire général de l'OIPC, Guy Progin, directeur adjoint de la Sécurité civile et Pierre Kyburz, président de l'AGPC. Pour mieux faire comprendre ce qu'est la politique d'asile en Suisse, et notamment dans un canton qui possède une des quatre portes d'entrée des demandeurs d'asile, l'AGEM a fait appel à Jean-Daniel Gerber, directeur de l'Office fédéral des réfugiés.

Faisons tout d'abord connaissance avec cette commune, en citant une partie du texte qui figure sur le site Internet qui lui est consacré. Le nom d'Aire-la-Ville vient de «Eir» qui signifie rivière et «Villa», maison. Bien que possédant le patronyme «d'aérien», les habitants de la commune supportèrent longtemps le sobriquet de «timbré». L'histoire dit que ce nom provient des producteurs d'asperges du coin, qui apposaient le sceau de la commune sur les bottes qu'ils vendaient au marché. Selon Henri Duvillard, maire de la commune, il existe une autre version qui tiendrait au mythe d'un facteur tombé dans un puits, un timbre collé à son front.

Le pont qui figure sur les armes d'Aire-la-Ville symbolise l'ancien passage sur le Rhône à Peney. Un pont suspendu y fut construit en 1853 (qui s'est écroulé lors des essais de charge), pour remplacer le bac. La fleur de lis rappelle à la fois Saint-Louis, roi de France, le patron de la paroisse et l'appartenance de la commune à la France de 1601 à 1760, année de sa rétrocession à la Savoie. La commune d'Aire-la-Ville fut réunie à Genève par le traité de Turin du 16 mars 1816. Ses armes furent adoptées par le Conseil municipal et approuvées par le Conseil d'Etat en 1820. D'une superficie de 289 hectares, Aire-la-Ville compte quelque 800 habi-

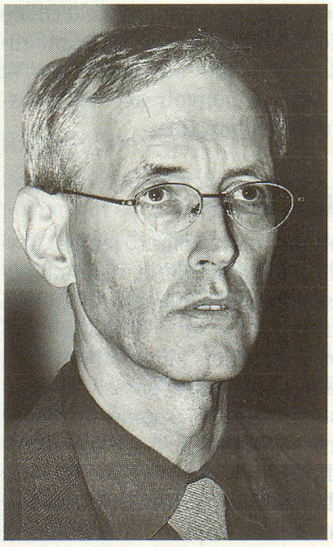

Jean-Daniel Gerber: «... Le budget de l'ODR est passé de 900 millions à 1,2 milliard...»

tants. Située dans une courbe du Rhône, elle est entourée par les communes de Bernex, Cartigny, Russin et Vernier.
C'est donc dans ce décor quelque peu champêtre que les membres de l'AGEM ont tenu leurs assises annuelles.

Mi-figue, mi-raisin!

Dans son rapport, Jean-Charles Dédo regrette l'avalanche de réformes (de la genevoise en 1993, en passant par celle de 1995, le rapport Brunner, PCi 200X, les mesures d'optimisation, etc.). Pour lui, même s'il faut se faire une raison, l'impression d'une certaine déstabilisation subsiste. «Mais ce dont je suis persuadé, poursuit J.-C. Dédo, c'est qu'il est urgent que la réorganisation se fasse en premier lieu au niveau national et que la mission qui restera à la PCi au niveau fédéral, cantonal et communal soit précise et clairement définie.»
D'un autre côté, l'association bénéficie d'un certain succès, puisque pas moins de 29 nouveaux membres se sont inscrits. Et puis encore, on ne saurait passer sous silence la collaboration active qui s'est instaurée avec l'Association genevoise pour la PCi (AGPC), puisque l'AGEM offre à tous ses membres la possibilité, moyennant un petit supplément de cotisation, d'adhérer à l'antenne de l'USPC et recevoir ainsi la revue «Protection civile».
C'était aussi l'occasion, pour Jean-Charles Dédo, de passer le flambeau. C'est donc Didier Fleck qui a été nommé par l'Assemblée. Ce n'est pas un inconnu, puisque Didier Fleck est un des cadres de l'OPC de Lancy depuis de nombreuses années. Parmi les objectifs qu'il compte atteindre, Didier Fleck met un accent particulier sur une collaboration, voire un rapprochement, avec tous les partenaires intégrés à la Sécurité civile. D'ailleurs, en collaboration avec l'AGPC, l'AGEM devrait monter un stand à la prochaine Foire de Genève, dans le but de présenter les différents volets du secours et de la protection de la population dans le canton.

Accueil des requérants d'asile

C'est à Jean-Daniel Gerber, directeur de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) qu'appartenait le soin de présenter la politique suivie par son Service.
Selon Jean-Daniel Gerber, l'ODR est un département «entreprenant» puisqu'il a vu son budget passer de 900 millions à 1,2 milliard. Le personnel a suivi la même courbe puisqu'il est aujourd'hui de 600 personnes (+ 200 unités). Le nombre de réfugiés a atteint presque un record (Ndlr: au 17.3.99), avec 41 300 personnes.
Statistiquement parlant, la Suisse est à la hauteur de l'image de terre d'asile qu'elle possède dans le monde. En effet, elle détient le record absolu de requérants en Europe. Par rapport à une population de 100 000 habitants, la Suisse abrite un quota de 366, les Pays-Bas 204, l'Autriche 87, l'Allemagne 85, la France 27 et l'Italie 3. Si l'on prend en compte simplement la population kosovare, il faut savoir que la Suisse a une population d'environ 140 000 ressortissants du Kosovo, détenteurs d'un permis C. Ce qui explique l'attractivité de notre pays sur cette partie de la Yougoslavie. Notre non-appartenance à l'Union européenne, poursuit Jean-Daniel Gerber, joue également un grand rôle. Il faut savoir que lorsqu'un requérant dépose une demande dans un pays de l'UEE, si elle est rejetée, elle l'est partout, sauf, bien entendu, en Suisse.
Jean-Daniel Gerber explique encore la difficulté qu'il y a, pour ses services, de planifier l'arrivée de requérants. L'ODR est capable d'absorber quelque cinq cents requérants par jour. Lorsque ce chiffre double, triple ou quadruple, ce qui s'est passé d'ailleurs dans les derniers mois de 1998, il n'est guère possible de faire face aussi facilement que cela. D'un autre côté, il y a toute la problématique du retour. Dans ce cadre-là, la politique que poursuit la Suisse est exemplaire. Par exemple, 10 000 Bosniaques ont quitté la Suisse l'année dernière. Cela n'aurait pas été possible si un programme d'accompagnement, sous la forme d'une aide financière aux communes de Bosnie n'avait pas été mis en place par la Confédération. C'est un des moyens d'assurer un retour «rapide» des requérants dans leur pays. Pour Jean-Daniel Gerber, la politique d'asile suisse est une bonne politique. Car, si elle accueille, elle aide aussi, lorsque le danger est écarté, ces populations déracinées à regagner leur patrie. Il faut comprendre que la politique d'asile n'est pas faite pour protéger des dangers économiques; elle a été conçue pour protéger l'intégrité des

Passation de pouvoir: Didier Fleck, nouveau président de l'AGEM (à g.) et Jean-Charles Dédo.

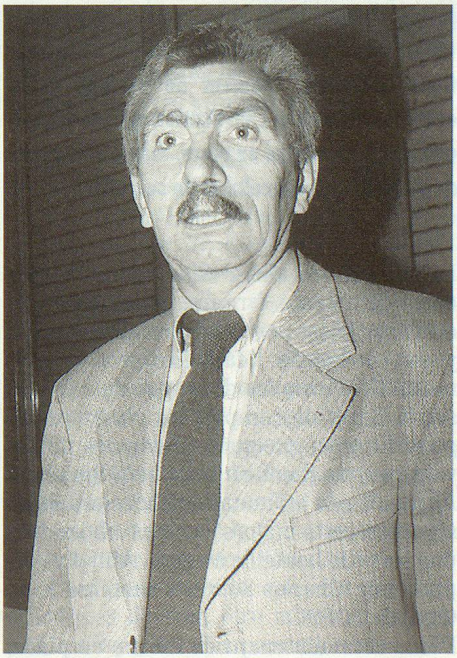

Henri Duvillard, maire d'Aire-la-Ville: «... c'est la première commune du canton, dans l'ordre alphabétique!»

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

personnes. C'est en cela qu'elle est généreuse et doit le rester.
Genève, poursuit Jean-Daniel Gerber, possède depuis 1992 un Centre d'enregistrement à la Praille. Le défaut principal de ce Centre est qu'il est particulièrement mal situé, avec des immeubles locatifs aux alentours. Ce qui pose évidemment de multiples problèmes. Il est délabré et son coût est exorbitant (650 000 francs par an, auxquels s'ajoutent 100 000 francs d'entretien par année). Plus rapidement dit, le Centre de Genève coûte autant que les trois autres (Chiasso, Bâle et Kreuzlingen). C'est ainsi que l'ODR a pris la décision de fermer le Centre de Genève pour se replier, vraisemblablement, du côté du canton de Vaud. Et puis, il y a aussi les questions liées aux procédures d'enregistrement. Dans ce domaine, Genève n'est pas non plus un modèle. Les enquêtes menées dans différents cantons montrent que c'est à Genève que s'écoule le plus grand nombre de jours entre le moment où le requérant est attribué au canton et le moment où l'ODR reçoit le procès-verbal. La loi prévoit un délai de vingt jours pour l'obtention du rapport cantonal; à Genève, 89 % des rapports prennent plus de soixante jours. Selon Jean-Daniel Gerber, cela provient d'un manque de personnel.
Actuellement, l'ODR travaille beaucoup à la création d'un consensus en ce qui concerne la politique d'asile. En effet, on constate qu'il n'existe pas de ligne de conduite précise, ou claire dans ce domaine. Tant de la part des partis gouvernementaux, que des Eglises, que des œuvres d'entraide, du pouvoir judiciaire, etc. Jean-Daniel Gerber n'exclut pas qu'un consensus ne soit trouvé l'année prochaine; il souhaite surtout que la politique d'asile reste ouverte. Cela correspond à l'esprit humanitaire de la Suisse. Mais aussi qu'un modus vivendi soit trouvé avec l'UEE car ce problème ne peut se résoudre seul. ▲

La gestion des abris en question

Rapport PCi de la République et Canton du Jura

rm. Le rapport cantonal de la République et Canton Jura est un des rares moments où l'ensemble des chefs OPC peut échanger des informations et recevoir les nouvelles directives du Canton. C'est aussi un moment privilégié, pour Charles Socchi, chef du Service de PCi, et les deux seuls instructeurs, Jacques Fleury et Jean-Marc Montavon, de préparer l'avenir. Tribune aussi, pour Claude Hêche, ministre et chef du Département de la santé, police, sécurité et de la protection, lui permettant d'expliquer les arcanes subtils de la politique cantonale. Moment de partage enfin, entre les acteurs et l'institution qui peine quelque peu à se mettre en place, même si la grande majorité est convaincue de son utilité.

PHOTOS: RMINFO, CHEXBRES

Discussion animée entre «Hildo» (à gauche) et Charles Socchi.

La gestion des abris, déjà traitée l'année dernière, et sans être une pomme de discorde, ne laisse pas de surprendre ceux qui y sont confrontés. Il faut dire qu'une dissonance s'est installée de longue date (1978) sur la façon de compter les places protégées. Et puis, quelques communes ne savent pas vraiment où se situent les abris. Ajoutez à cela les mutations intervenues au sein des états-majors et vous obtiendrez une sorte de bouteille à encre. Afin d'y voir plus clair, Charles Socchi a mobilisé P.-A. Capt, de l'OFPC.
L'Idée est maintenant de mettre en place, enfin, une véritable gestion des abris dans les communes puisque dans ce domaine, le canton accuse un certain retard. A une certaine époque, le nombre de places disponibles se faisait en comptant simplement le nombre de lits. Ce n'est plus le cas, puisque aujourd'hui c'est la surface et le volume de l'abri qui permet d'apprécier le nombre de places à disposition. Comme on le voit, c'est probablement la méthode de calcul qui, en changeant, permet aux uns de crier au gaspillage et aux autres de réclamer des places supplémentaires.
Pour les C OPC ce n'est pas tant d'avoir «fait juste ou faux» dans les décomptes qui est important mais bien plutôt d'estimer le temps qui les sépare du prochain changement. Ce passage d'étonnements, de questions et réponses a finalement été très utile, d'autant que le Canton contrôlera la conformité des abris, entre les annonces faites et la réalité. Le fait qu'il n'y ait plus de subventions pour les abris privés ne change rien à l'affaire.
Pour sa part, Hildebert Heinzmann a développé les mesures d'optimisation de la PCi, et aussi mis l'accent sur la modification qui devrait encore intervenir dès l'adoption du concept «Protection de la population».
Pour sa part, Charles Socchi a relayé un appel du Gouvernement valaisan, adressé à tous les cantons, pour que les OPC leur viennent en aide dès la fin mai et pour une période de quelques mois. En effet, il s'agit de prévoir déjà maintenant la remise en état des sites durement touchés par les avalanches durant cet hiver.

Le mot du ministre

Claude Hêche a rappelé à l'assemblée, s'il en était encore besoin, que son principal combat consiste à convaincre ses collègues du Gouvernement du le bien-fondé des dépenses de son ministère, qui comme

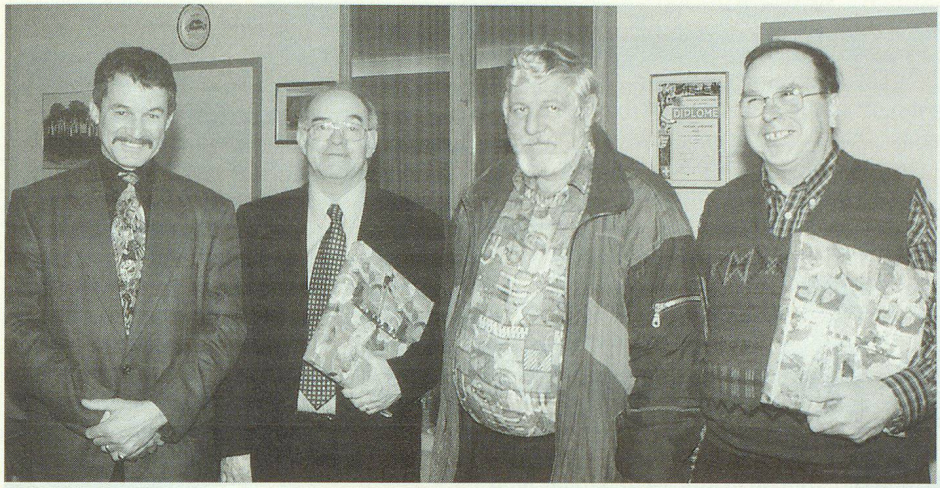

Charles Socchi prend congé des anciens: de g. à dr. Jacques Fleury, Adrien Enzelin et Roger Zanetta.

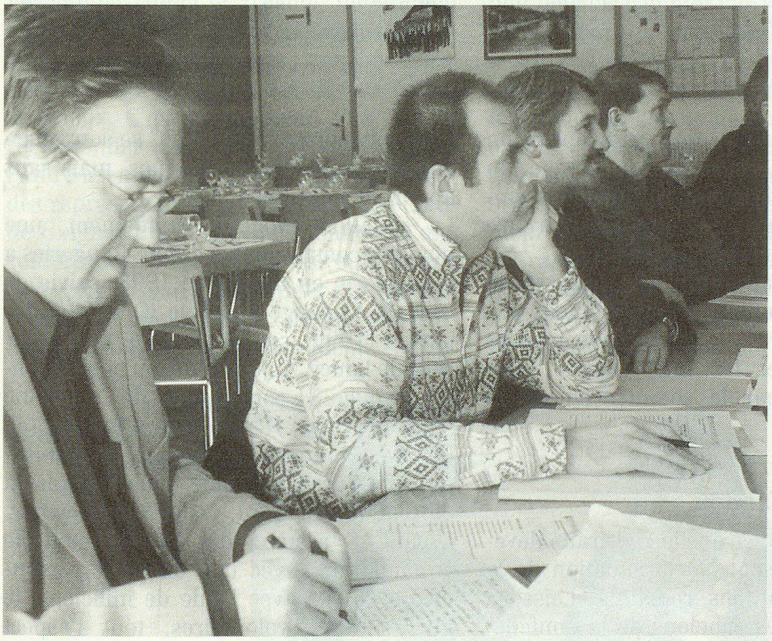

Pas si simple, avec tous ces changements...

Le ministre Claude Hêche: «L'enjeu de ce débat est de fixer des priorités, mais de vivre avec nos moyens...».

chacun le sait, ne concerne pas que la PCi. Sa première intervention a consisté à éclaircir les réponses faites à propos d'un poste sanitaire de secours qui intéresse les communes de Bassecourt et des Bois. Il faut dire qu'il y a une certaine crispation du côté des Bois, dans la mesure où la commune a décidé de diminuer (pour faire des économies) sa ligne budgétaire d'un tiers entièrement «sur le dos» de la PCi, dont le budget par ailleurs est de l'ordre de 12 000 francs. Pour le ministre, il n'est pas question d'interférer dans les débats communaux. Pour lui, il s'agit tout au plus d'une question d'information interne à la commune.

En ce qui concerne l'appel à la solidarité lancé par le Valais, Claude Hêche ne peut que soutenir ce genre d'opération. Car, en tant que politicien, ce sont dans ces occasions-là que le mot «solidarité» prend tout son sens. Pour lui, il serait important que l'annonce faite à l'assemblée soit relayée de manière écrite à toutes les communes du canton. D'autre part, Claude Hêche, presque à l'inverse de ce qui a été exprimé par certains C OPC, trouverait normal que l'on engage, pour ces opérations de solidarité, aussi des chômeurs. En effet, le chômage n'est pas qu'un mot abstrait. Il peut toucher n'importe qui et n'importe quand. Par contre, il partage l'opinion qui consisterait, pour des questions d'efficacité et de sécurité, de procéder à l'analyse des connaissances des personnes engagées, avant de les envoyer dans le terrain.

Dans le domaine général de la PCi, Claude Hêche n'hésite pas à parler de révolution de l'institution. Il en est de même en ce qui concerne l'armée, même s'il émet quelques doutes quant à la pertinence des objectifs recherchés. Par contre, le ministre trouve que l'ouverture vers l'extérieur est une bonne chose. Et puis, on ne saurait passer sous silence les sapeurs-pompiers qui ont émis un certain nombre de propositions. «L'enjeu de ce débat est de fixer des priorités mais de vivre avec nos moyens. Chacun doit faire un effort, dans le but d'atteindre cette coordination indispensable à l'efficacité, pour pouvoir faire face à des scénarios que l'on n'imagine pas toujours.»

Le dernier partenaire touché par ces mutations concerne celui du sanitaire. Au plan cantonal, il y a quelques priorités. Quand on regarde l'évolution des coûts de la santé, on voit, pour la Suisse, en 1960 des dépenses de l'ordre de 2,5 milliards de francs. En 1996, on atteint déjà 36,9 milliards. Une comparaison intercantonale (même si tout n'est pas comparable, dans la mesure où les indicateurs ne sont pas toujours identiques dans chaque canton) montre que sur 26 cantons, pour le coût des primes maladie, le Jura se situe au huitième rang; pour les lits disponibles par mille habitants, deuxième rang; pour le taux d'hospitalisation, première place; pour le revenu cantonal par habitant, le Jura occupe le 26e rang. Pour Claude Hêche, ce genre de comparaison donne des sueurs froides. En effet, pour pratiquement l'ensemble des coûts, le canton du Jura se situe près de la tête et en queue de peloton pour le revenu. Cherchez l'erreur. En clair, cela signifie que des priorités drastiques devront être mises en œuvre, soit, qu'il y aura des prestations fournies seulement à Porrentruy et d'autres qu'à Delémont. L'essentiel étant le maintien de la qualité des soins! ▲

L'équipe de l'OPC Lac (de g. à dr.): Monique Favre, Olivier Curtet, Philippe Maillefer, Edith Dessiex, André Adank, Nicolier Poncet, Patrik Tissot et Nicolas Meylan.

Portrait d'une expérience

Opération hébergement

rm. L'accueil des requérants d'asile dans des abris PCi, même s'il s'agit d'un hébergement à court terme, pose de nombreux problèmes. En toute simplicité, Collonges-Bellerive et Chêne-Bougeries font part de leurs expériences.

Un abri PCi n'a pas forcément été conçu pour l'accueil de requérants d'asile. Aussi simpliste que cela paraisse, un abri est destiné à abriter une population contre toutes sortes de calamités. Or, dans une intervention de type humanitaire, le personnel d'encadrement est confronté à des problèmes de «gestion» dont les recettes ne figurent pas dans les livres de cours. C'est dire qu'il a fallu concevoir, réglementer, planifier, interdire, comprendre, collaborer, coordonner. En bref, mettre en pratique les principes mêmes de la PCi: aider, protéger, sauver. Mais ce ne sont plus des slogans, ce n'est plus un exercice. C'est la réalité, banale, cruelle qui se vit au rythme des jours et des nuits, au rythme des espoirs et des angoisses, dans un espace-temps fait surtout de non-dits. Sans autre récompense que celle de soulager, de voir naître ici un sourire, là un bref dialogue. Sans confondre sensibilité et sensiblerie. En acceptant aussi l'idée que la population puisse avoir une approche nuancée, voire agacée, par tout ce remue-ménage en faveur «d'étrangers». Disons aussi que ces opérations d'hébergement ne déchaînent pas l'enthousiasme des autorités communales, mais elles y apportent toutes un soutien.

Pour tous, des cadres de l'OPC aux intervenants, pour la plupart miliciens de la PCi et volontaires, le défi a été relevé. Ils méritent bien un coup de chapeau, d'autant qu'on peut craindre que cette opération soit loin d'être terminée. Au passage, on peut aussi souligner que beaucoup d'employeurs ont fait, et font encore, preuve d'une remarquable compréhension.

C'est en tout cas ce qui se dégage de la visite de ces centres d'hébergement pas comme les autres, de discussions avec les responsables et les intervenants. Mais commençons par le commencement, si l'on peut dire.

Le cadre de l'action

Précisons d'emblée que le «portrait» développé ici correspond à la situation de la plupart des cantons romands. Laissons aussi de côté les échelons de la Confédération et de ses différents offices, dont on trouvera d'ailleurs des développements dans les différents numéros de «Protection civile», pour se concentrer sur l'action des cantons et des communes.

A Genève, un mandat a été donné par le Conseil d'Etat à la PCi d'accorder et d'apporter toute l'aide possible, ainsi que celle des communes, à l'AGECAS (Association genevoise pour les candidats à l'asile) pour le domaine des requérants. Ce même mandat a délégué la gestion du secteur prérequérants à la Ville de Genève, qui avait mis spontanément l'abri de Châtelaine à disposition des œuvres d'entraide, pour «absorber» les arrivées massives de septembre 1998. Dans le même temps, le SCPC prenait des contacts avec les communes de Meyrin, Lancy et Onex pour organiser un hébergement d'urgence d'environ 1600 requérants. Précisons que dans ces trois installations, l'encadrement a été assumé par le personnel de l'AGECAS. Deux à trois collaborateurs du SCPC se sont chargés des problèmes techniques, mais sans apport de milicien.

La situation évoluant rapidement, une nouvelle construction à Chêne-Bougeries a été ouverte en décembre 1998, suivie de celle de Collonge-Bellerive (OPC Lac) dès janvier 1999, complétée peu après par celle de Lancy. Aujourd'hui, on peut y ajouter Carouge. La construction de Châtelaine (ville de Genève) est, pour l'instant, en attente. Dans ces communes, l'organisation structurelle a évolué, sous l'impulsion de Claude Guignard, C de l'OPC Seymaz. L'AGECAS assume dès lors le contrôle administratif (avec une ou deux personnes) et la PCi avec l'aide de miliciens, le plus souvent volontaires, tout l'aspect logistique. Précisons encore que les constructions n'accueillent pas plus de 50 personnes.

Du côté de l'AGECAS

Dans l'absolu, c'est l'AGECAS qui est chargée de l'hébergement des requérants d'asile et il n'est pas inutile de citer quelques points de repères, sans entrer dans le détail.

Dans son analyse de situation de l'année 1998, l'AGECAS donne quelques renseignements importants sur la situation critique à laquelle elle est confrontée. Le nombre de résidents a augmenté de 91%, passant de 754 à 1440 entre les mois de janvier à décembre 1998. Pour y faire face, le dispositif d'accueil a été augmenté de 370 places. Il passe de 930 places (pour 11 foyers) à 1300 places (pour 18 lieux, y compris 4 abris PCi) durant la même période.

En fin d'année, le taux d'occupation des lieux d'hébergement de l'AGECAS atteignait 110 %. Pour l'Association, la solution des abris PCi permet de parer au plus urgent, mais elle leur paraît précaire et onéreuse tant pour l'exploitation que pour l'éclatement géographique des lieux d'hébergement. La crainte est de voir une situation provisoire se muer en durable, avec comme corollare des difficultés humaines, scolaires, médicales et sociales en perspective.
Pour mener à bien sa mission, l'AGECAS dispose de 82,7 postes d'encadrement (102 collaborateurs) à fin décembre, soit 27 % de plus qu'au début 1998.

La problématique posée aux OPC

Le mandat confié et accepté, notamment par l'OPC Seymaz, Lac et Lancy, est apprécié diversement par leurs responsables. Pour Claude Guignard, les débuts furent laborieux. C'est au moment où il a fallu réceptionner d'un côté les requérants, de l'autre les miliciens et de «cohabiter» avec des représentants de l'AGECAS, que Claude Guignard a réalisé qu'il manquait une coidification du travail aussi simple que celle qui consiste à déterminer qui fait quoi et quand. Et puis, il y a eu parfois un sentiment de solitude dû au manque de coordination des différentes organisations, un certain manque de contact avec les autorités. C'est un peu comme si le mandat ayant rebondi de partenaire en partenaire tombait sur les épaules des C OPC, sans qu'au passage quelqu'un ne se soit interrogé sur la faisabilité de la mission confiée. Tant pour Claude Guignard que pour André Adank (C OPC Lac) il s'est avéré très rapidement que cette mission d'hébergement devait être abordée comme n'importe quelle autre. Avec un constat de base, toutefois, c'est que le Service d'assistance ne bénéficie pas du recul nécessaire, pas plus qu'il n'a fonctionné sur de longues périodes et qu'il n'a jamais été une priorité pour les centres d'instruction. En fait, il repose sur la direction des OPC dont les états-majors doivent s'engager à fond. Il doit pouvoir compter sur l'appui des autorités et sur celui d'un office apte à absorber le surcroît de travail. Quant au personnel, même s'il s'agit de milicien, son profil diffère singulièrement de celui qui suit un exercice classique. En effet, lors d'un engagement habituel, le personnel exécute des ordres. Dans le cas de figure de l'hébergement de requérants d'asile, le personnel est rapidement confronté à des situations très diverses et inhabituelles demandant des réactions immédiates.
L'autre élément important est celui du futur résident. Soit des problèmes liés aux cultures et langues différentes, auxquelles s'ajoutent ceux qui sont propres au choc psychologique créé par le déracinement.
Initialement, c'est Claude Guignard qui a conçu le premier cahier des charges spécifique à ce type de mission. Au fil du temps, et avec l'aide des partenaires (AGECAS, Office PCi, SCPC, etc.) et des expériences réalisées, ce document a débouché sur un véritable cours, à forme d'une séance d'information réunissant les personnes engagées (entrantes et sortantes), la direction et l'AGECAS. Celle-ci permet, lors de l'entrée en service, de ne pas subir l'érosion de l'information et de bénéficier de l'expérience des «anciens».

Qu'en pensent les miliciens?

Une équipe de l'OPC Lac a accepté l'idée de faire part de leurs motivations et de leurs expériences, lors d'une séance d'information. Ce qui frappe d'emblée est le fait que cette équipe ne se connaissait pas particulièrement. Ils sont tous, ou presque, de formation différente. Sur le plan social, cela va de l'employé au patron. Après une semaine d'expérience, la soudure est faite; c'est un «team» solide, dont les membres ont su gommer quelques aspérités de leur personnalité, sans pour autant se fondre dans la masse.
Alors, il y a ceux qui ont été attiré par le côté «aide à ceux qui sont en danger» et aussi par l'échange culturel. Ravi d'ailleurs de pouvoir réactiver le côté humain, de mettre de côté la performance. Pour d'autres, c'était l'occasion de se faire une idée plus précise de ce que l'on appelle des réfugiés, car conscient que l'opinion qui consiste à affirmer qu'il y a assez d'étrangers en Suisse est un peu courte. Mais tous ont exprimé le fait qu'ils ont eu l'occcasion de servir à quelque chose, et aussi de constater dans les faits «comment ça marche» lorsqu'un abri est occupé, autrement que par les personnes qui le desservent habituellement.
De l'avis presque général cependant, il y a un important bémol à l'utilisation des abris. L'abri n'est pas fait pour vivre une longue période: s'il en était encore besoin, ce genre d'expérience l'a démontré. Ce ne peut être qu'une aide d'urgence. La crainte, qu'exprime notamment André Adank, c'est que le succès de ce genre d'engagement ne conduise certaines instances à banaliser le problème de l'hébergement dans des constructions de PCi, sans rechercher de véritables alternatives.
Une chose est certaine, tous les participants sont prêts à recommencer, la vision sur ce qu'il est convenu d'appeler un requérant d'asile s'est modifiée.

Le soutien permanent de l'Office est important.

L'entrée (à g.) de l'abri de Collonges-Bellerive.

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES